



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 décembre 2017

Nombre de membres : 22 Présents : 15 Votants : 22	Délibérations n°C39 à C50	Date de convocation : 4 décembre 2017
---	---------------------------	--

Le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni le **22 décembre 2017** à 10h00 à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Vannes, sous la présidence de Gilles DUFEIGNEUX, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :

Gilles DUFEIGNEUX	Gérard GICQUEL
Jean-Rémy KERVARREC	Marie-Odile JARLIGANT
Hervé LAUDIC	François LE COTILLEC
Marie-Jo LE BRETON	Patrick PARISOT
Nadyne DURIEZ	Christine PENHOUET
Michèle NADEAU	Laurent TONNERRE
Alain GUIHARD	Nadine FREMONT
André LE CORRE	

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Daniel MARTIN donne un pouvoir à Nadyne DURIEZ
Denis BERTHOLOM donne un pouvoir à Alain GUIHARD
André FEGEANT donne un pouvoir à Michèle NADEAU
Ronan LOAS donne un pouvoir à Marie-Jo LE BRETON
Yannick CHESNAIS donne un pouvoir à Jean-Rémy KERVARREC
Gérard PIERRE donne pouvoir à Marie-Odile JARLIGANT
Michel PICHARD donne pouvoir à Gérard GICQUEL

Assistaient à la réunion avec voix consultative :

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan
Madame Charlotte CREPON, Directrice de cabinet du Préfet du Morbihan
Contrôleur Général Cyrille BERROD, Directeur départemental du SDIS
Médecin de classe exceptionnelle Valérie SEYSSIECQ, Médecin-chef du service de santé et de secours médical
Capitaine Didier MOUSEL, Membre titulaire de la Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours (CATSIS)
Capitaine Bernard GUILLO, Membre titulaire de la CATSIS
Adjudant Gilles CARGOUET, Membre titulaire de la CATSIS
Adjudant Sébastien VEILLON, Membre titulaire de la CATSIS

Assistaient à la réunion :

Colonel Eric LEBON, Directeur départemental adjoint du SDIS
Monsieur François FONTAINE, Directeur général des finances et des moyens du conseil départemental du Morbihan

Secrétaires de séance :

Laurent LE BRUN, Responsable administratif et financier du SDIS
Anne OLLIERO, Responsable du bureau des assemblées et des affaires juridiques

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20171222-DEL2017-C50-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Objet : Orientations budgétaires 2018 - Rapport ressources et charges prévisibles

RAPPORTEUR : Michèle NADEAU

Ce rapport présente les éléments nécessaires à la tenue du débat d'Orientations Budgétaires (OB) en application de l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) préalable au vote du Budget Primitif (BP) de l'exercice 2018. Il constitue, par ailleurs, le rapport relatif à l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (SDIS 56) tel que prévu à l'article L.1424-35 du CGCT.

I/ Les éléments de contexte

Le budget 2018 sera impacté par les données de contexte national et départemental.

a) Le contexte national

1. Un contexte économique contraignant

L'élaboration du budget prévisionnel pour l'année 2018 intervient dans un contexte général incertain :

- une situation économique demeurant toujours fragile au niveau national. En moyenne, sur le premier trimestre 2017, le taux de chômage, au sens du bureau international du travail, est de 9,6 % de la population active en France, impactant notamment l'activité du secours à personnes à forte connotation sociale ;
- le constat de tensions relatives aux finances de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. Il convient de rappeler à ce titre que le département, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) assurent la quasi-exclusivité du financement de l'établissement (proche de 90%) ;

Compte tenu des orientations nationales, après trois ans de baisse nette de la dotation globale de fonctionnement, les concours financiers aux collectivités territoriales ne baisseront pas en 2018. Le gouvernement stabilise, en effet, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en 2018.

L'Etat souhaite, toutefois, que cette situation s'accompagne de mécanismes d'encadrement des finances locales. Il s'agit tout d'abord de plafonner l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités autour de 1,2 % par an. Pour cela, l'Etat programme de signer un contrat avec chacune des 319 plus grandes collectivités en leur affectant un objectif individuel sanctionné par un mécanisme de bonus-malus qui restera à négocier.

Ensuite, pour limiter le financement des dépenses d'investissement par un recours supplémentaire à l'emprunt, l'Etat souhaite également établir une nouvelle règle et l'inscrire dans le code général des collectivités locales. Il s'agit de ne pas dépasser un ratio (fixé par décret) entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement d'une collectivité (ce ratio pourrait être limité à dix ans).

Par ailleurs, concernant le bloc communal, il est à noter l'instauration, à compter de 2018, d'un nouveau dégrèvement progressif qui vise à dispenser la taxe d'habitation sur la résidence principale, ce qui concernerait environ 80% des foyers. L'Etat doit prendre en charge ces dégrèvements.

Il convient de noter que l'augmentation de la cotisation sociale généralisée (CSG) entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018. Cette hausse de 1,7 point sera compensée par une baisse du taux de cotisation employeur maladie.

Par conséquent, au regard de ces éléments d'informations, il est nécessaire de porter une attention toute particulière à l'environnement de financement de l'établissement et à ses impacts à terme afin qu'il puisse faire face à ses obligations.

Par ailleurs, l'année 2018 sera marquée par la poursuite des transferts de compétences prévus par la loi du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Pour le SDIS 56, cette réforme engendrera des modifications concernant les collectivités contributrices au budget du SDIS.

Enfin, il convient de préciser que l'indice de progression des prix à la consommation s'élève à 1,0% au titre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2018.

Dans ce contexte exigeant des finances publiques, le SDIS 56 prépare un projet de budget caractérisé par la poursuite des politiques adoptées par le conseil d'administration jusqu'alors. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle de financement pour la période 2016-2018 qui fait l'objet d'un partenariat avec le département.

Les prévisions budgétaires présentées sont des données consolidées (agrégation des données du budget principal et du budget annexe formation). Par ailleurs, ce projet de budget tient compte des données estimées de réalisations budgétaires de l'exercice 2017, arrêtées au 1^{er} novembre.

2. Mesures normatives

Le budget du SDIS demeure extrêmement contraint dans la mesure où, d'une part, il ne bénéficie pas de recettes propres importantes et que d'autre part, les charges de personnel représentent 78% des dépenses réelles de fonctionnement. A l'instar des autres SDIS, ce constat met en évidence la rigidité des charges à laquelle est confronté l'établissement.

Il sera pris note, dans le cadre du prochain budget, du gel du point d'indice pour la fonction publique et du report, d'un an, de la poursuite du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), validé en 2015. Il peut être rappelé, à ce sujet, que le ministre de l'action et des comptes publics a toutefois confirmé que l'intégralité de sa mise en œuvre serait effectuée sur la durée du mandat présidentiel.

En outre, il conviendra de tenir compte de la réforme de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance du volontariat (PFR). La prestation de fin de service, versée aux anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) en reconnaissance de leur engagement prise en charge dans le cadre d'un régime par capitalisation, est réformée. Ce nouveau dispositif est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016, sans rupture de droits pour les SPV, une PFR de deuxième génération, gérée désormais en flux budgétaire par l'organisme IMPALA GESTION.

b) Le contexte départemental

L'objectif principal, assigné au SDIS, consiste à mettre en place une organisation opérationnelle répondant aux spécificités du territoire, gage d'une réponse opérationnelle adaptée aux besoins de la population. A ce titre, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), arrêté par le Préfet du Morbihan le 7 février 2014, met en exergue 47 recommandations en vue de permettre la distribution des secours sur le territoire départemental.

Dans ce cadre, il est rappelé que les sollicitations, dans le domaine du secours à personne, demeurent significatives dans le département dans un contexte de croissance de la population départementale et de son vieillissement.

Par ailleurs, lors de la réunion du 10 novembre 2017, le conseil d'administration du SDIS a décidé de mettre en œuvre un dispositif financier incitatif (bonus) à l'attention des collectivités publiques qui mettent à disposition du SDIS, par voie de convention, leurs agents publics qui ont la qualité de sapeur-pompier volontaire. Un crédit de 100 000 € est consacré à cette mesure.

Enfin, il convient de préciser que la convention pluriannuelle de financement, qui fixe les objectifs et les moyens de l'établissement pour la période 2016-2018, rentre en 2018 dans sa dernière année d'application. Les mesures présentées dans le présent rapport sont conformes au cadrage pluriannuel de la convention.

II/ Les principaux axes de réflexion du projet de budget

Les axes de gestion

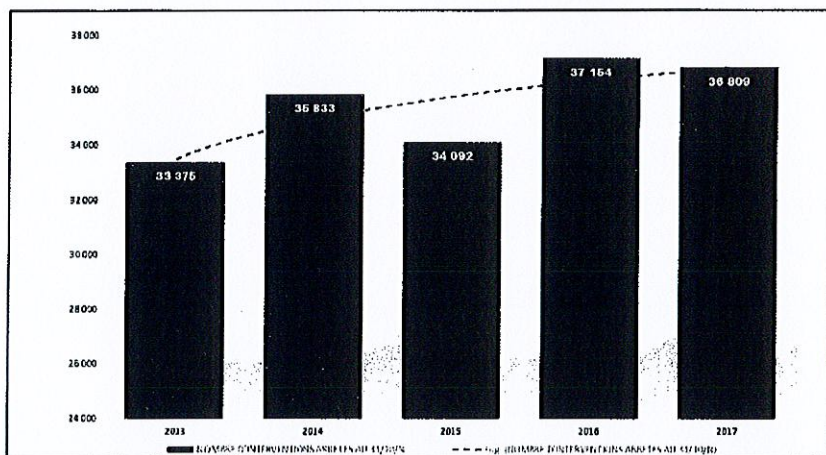
Les orientations budgétaires 2018 poursuivent principalement l'objectif de répondre aux sollicitations opérationnelles des populations morbihannaises et touristiques en assurant une distribution des secours de qualité tout en :

- maîtrisant les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- mobilisant les ressources humaines (3 000 agents) indispensables à la réponse opérationnelle existante ;
- garantissant le renouvellement des investissements afin de disposer d'un parc de véhicules et de matériels adaptés aux besoins du territoire.

L'activité opérationnelle arrêtée au 31/10/2017

L'activité opérationnelle, constatée au 31 octobre 2017, laisse apparaître une baisse du nombre d'interventions de 0,9% par rapport à la même période en 2016 (2017 : 36 809, 2016 : 37 154).

Nombre d'interventions arrêté au 31/10/N



Bien qu'il soit en baisse par rapport à 2016, le nombre total des interventions reste supérieur à ceux des dernières années, confirmant ainsi la tendance haussière du nombre des interventions sur le territoire du Morbihan sur la période 2013-2017.

Au cours de la saison estivale 2017, 8 861 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers, soit une hausse de 3% par rapport 2016.

Dans le domaine du secours à personne, la mobilisation des sapeurs-pompiers est en progression par rapport à 2016 (30 832 interventions en 2017 contre 30 445 interventions en 2016, **soit +1,3%**).

L'activité opérationnelle relative à l'incendie diminue de 2,5% par rapport à 2016 (2 912 interventions en 2017 contre 2 987 interventions en 2016).

En outre, les opérations diverses diminuent de 18%, soit 671 interventions en moins par rapport à 2016 (3 051 interventions en 2017 contre 3 722 en 2016). Cette variation s'explique principalement par rapport aux aléas climatiques moins nombreux en 2017 qu'en 2016.

Comme chaque année, l'activité estivale est particulièrement soutenue sur le littoral et les îles. Ceci nécessite pour le SDIS une adaptation de son dispositif opérationnel (gardes nautiques sur les presqu'îles de Quiberon et de Rhuys, renforts saisonniers dans les centres d'incendie et de secours, surveillance des baignades, médicalisation de l'hélicoptère de la Sécurité Civile, renforts infirmiers) afin de répondre aux risques identifiés sur le littoral morbihannais.

En outre, il convient de préciser que l'évolution positive de la démographie départementale, (inférieure à + 1% par an) conjuguée au vieillissement de la population, à l'attrait touristique du territoire ainsi qu'à la forte sollicitation des acteurs de la santé, impacte le volume des opérations du secours à personne réalisées par les sapeurs-pompiers.

Le plan d'équipement 2018

Le projet de plan d'équipement 2018 s'articulera autour **de l'effort d'équipement** en vue de maintenir un niveau de performance **des véhicules, engins et matériels** adapté aux enjeux opérationnels et fonctionnels du département et de l'ajuster aux besoins des services d'incendie et de secours. Cet effort s'inscrit dans le cadre du respect du SDACR qui fixe les engagements de l'établissement pour une période de 5 à 10 ans.

L'année 2018 sera marquée par la finalisation des travaux de construction du groupement territorial de Lorient débutés en septembre 2016 et l'engagement des travaux immobiliers sur le site de la direction départementale.

L'ensemble des éléments budgétaires est synthétisé dans **l'annexe 1**.

III/ La section de fonctionnement

Le projet de section de fonctionnement s'équilibrerait à **53 235 K€**.

III-1 Les recettes de fonctionnement

- **Contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (23 100 K€)**

Les contributions des collectivités connaîtront une progression de **+ 1,0%** pour l'année 2018. Une réflexion relative à la répartition des contributions entre les différentes collectivités est engagée. Elle respectera les évolutions législatives et réglementaires et prendra ainsi en compte les évolutions du coût de la vie.

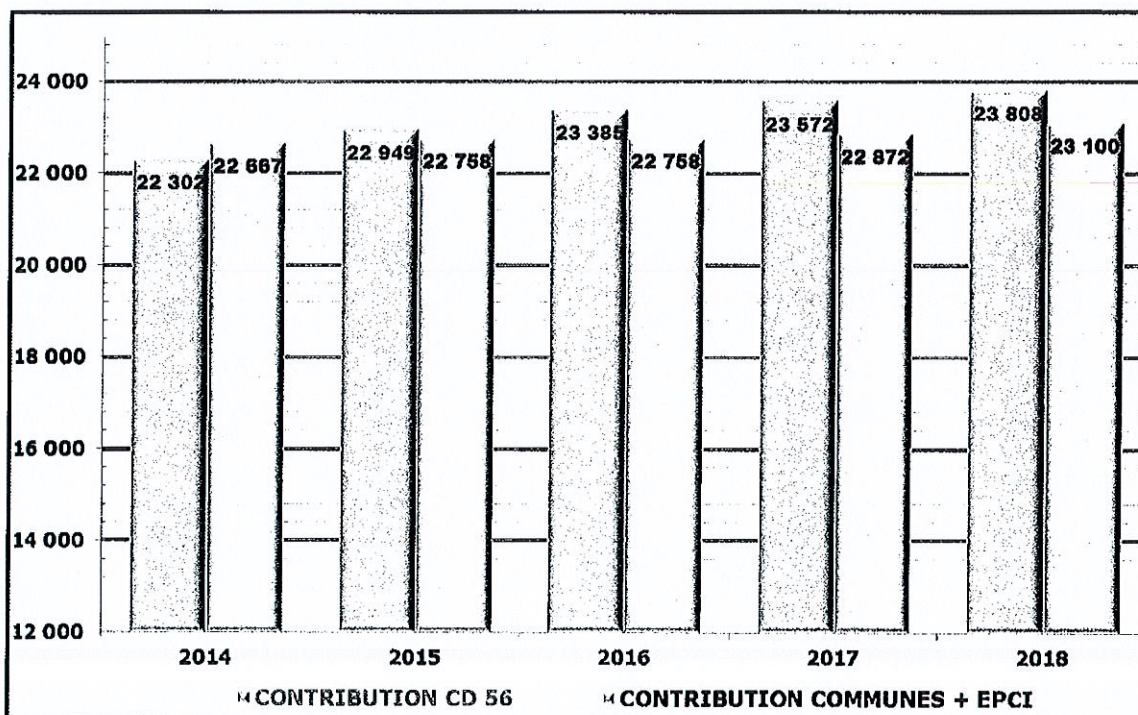
- **Participation du département (23 807 K€)**

La contribution du département progressera de **+ 1,0%** pour l'année 2018.

La variation est à présent identique à celle des communes et EPCI.

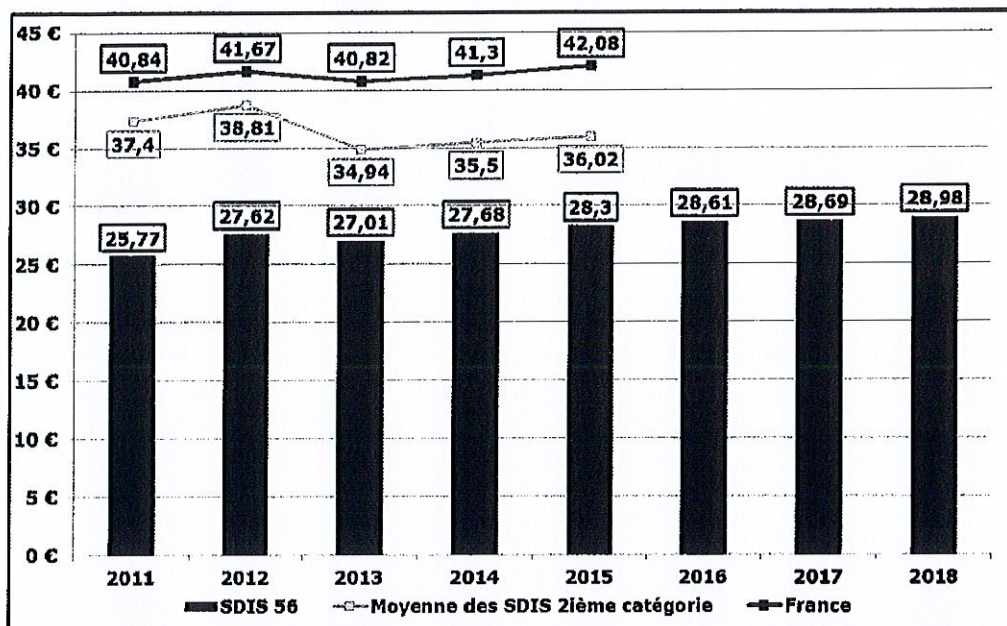
Le graphique ci-dessous indique l'évolution respective des contributions du département, des communes et des EPCI depuis 2014.

**Evolution des contributions du département,
des communes et des EPCI en K€**

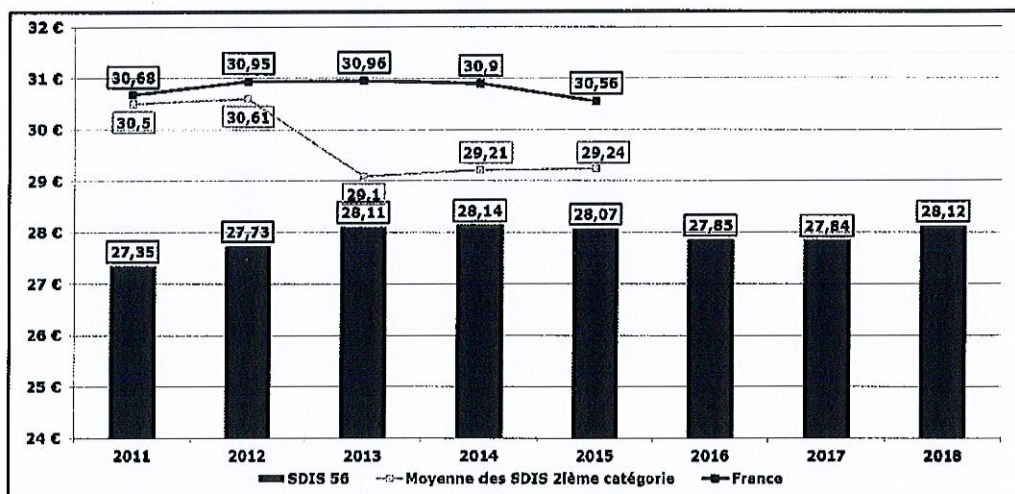


Les graphiques, ci-après, précisent l'évolution respective des contributions en euro par habitant du département, des communes et des EPCI depuis 2010, comparée à l'évolution des contributions des SDIS de 2^{ème} catégorie et à la moyenne des SDIS au niveau national.

Evolution de la contribution du département



Evolution des contributions des communes et des EPCI



Nb : Les données 2016 ne sont pas encore disponibles au plan national

• **Recettes diverses (960 K€)**

Les propositions de recettes diverses sont ciblées sur des prévisions réalistes. Elles correspondent aux prévisions de réalisation 2017 ajustées sur l'exercice 2018.

Accusé de réception en préfecture
056-285600474-20171222-DEL2017-C50-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

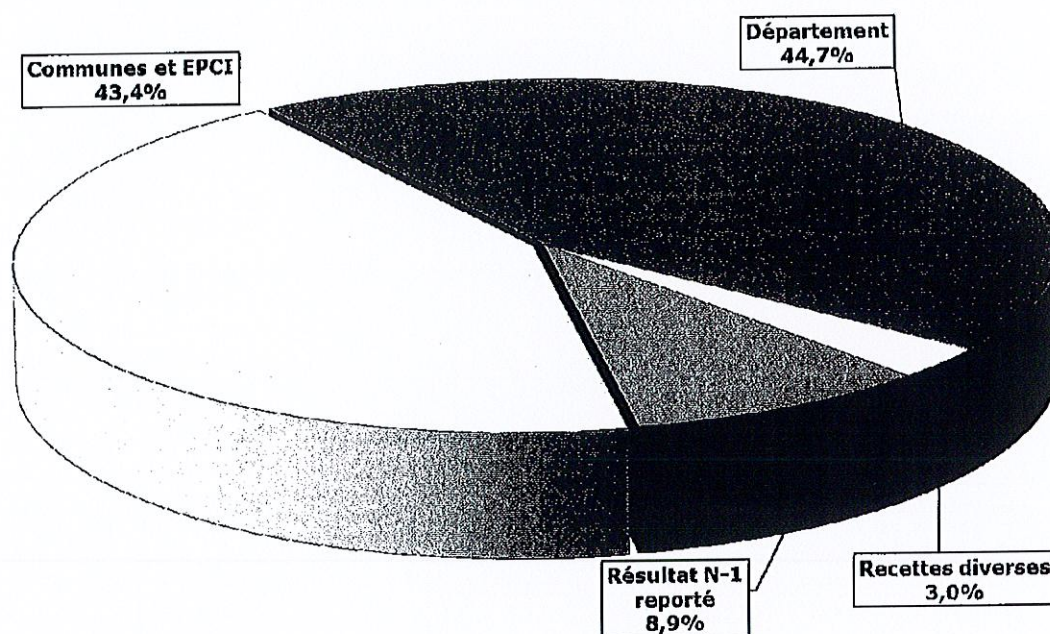
- **Opérations d'ordre entre sections (618 K€)**

Il s'agit de l'amortissement du fonds d'aide à l'investissement des SDIS, de l'amortissement de la subvention d'équipement versée par le département et de la neutralisation des amortissements des bâtiments. Il est à noter que le SDIS enregistre en 2018 la fin des recettes d'ordre liées à l'amortissement du fonds d'aide à l'investissement des SDIS correspondant à 351 K€.

- **Reprise du résultat de fonctionnement 2017 (4 749 K€)**

Sur la base d'une estimation du compte administratif 2017, le résultat de fonctionnement devrait se situer à hauteur environ de **4 749 K€ consécutivement aux efforts de gestion engagés.**

CI-dessous la ventilation prévisionnelle des recettes de fonctionnement.

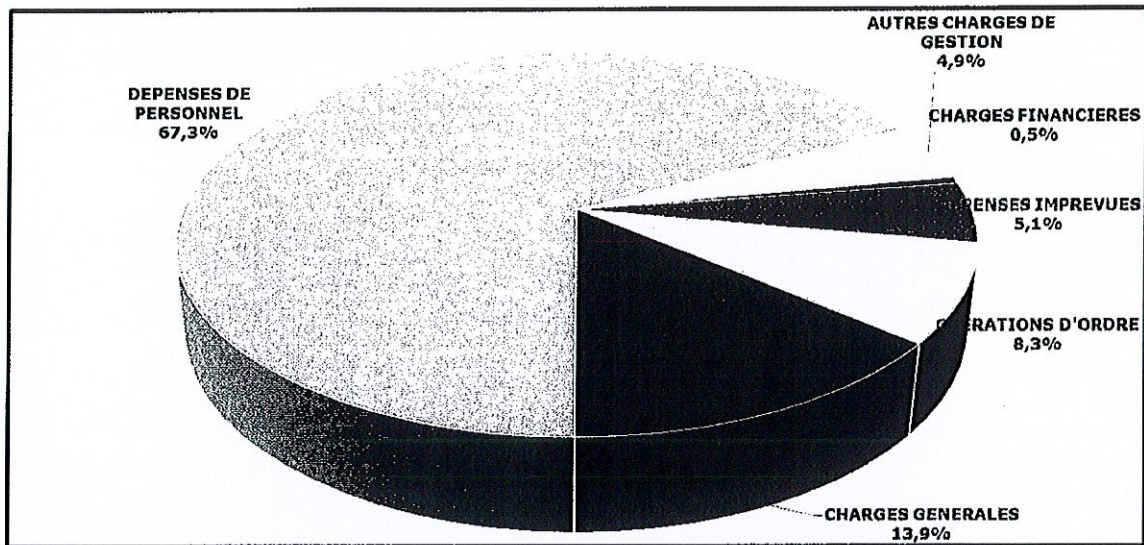


Total recettes de fonctionnement

Orientations budgétaires - crédits prévisionnels 2018 : 53 235 K€ soit + 0,04%.
(BP 2017 : 53 214 K€)

III-2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées comme présentées ci-dessous :

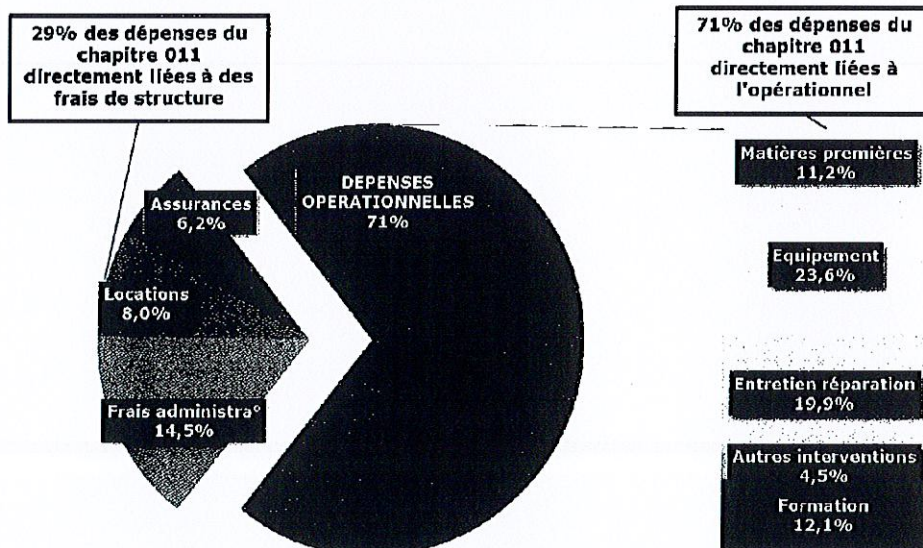


- **Charges à caractère général - chapitre 011 - (7 397 K€)**

Le chapitre des charges à caractère général devrait s'établir à 7 397 K€. L'évolution de ces dépenses **devrait être en hausse** de 3,9% par rapport à 2017 (7 116 K€), principalement en raison du renforcement de la sécurisation des contrôles sur les véhicules, de la hausse de la ligne de compte des assurances et de l'augmentation programmée du carburant diesel.

Les dépenses directement liées au domaine opérationnel représentent 71% des dépenses du chapitre.

Ventilation des charges à caractère général



Entretien des véhicules

Le poste d'entretien des véhicules constitue un poste important en matière de charges à caractère général. Il devrait s'élever à 858 K€ en 2018. Il convient de noter que le partenariat entre le SDIS et le département relatif à l'entretien des véhicules est concluant et sera poursuivi en 2018.

- **Frais de personnel – chapitre 012 - (35 839 K€)**

Le chapitre des charges de personnel devrait s'élever à **35 839 K€**. Il convient de distinguer d'une part, les dépenses des personnels permanents regroupant les frais de personnel des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et des Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés (PATS) et, d'autre part, les dépenses de personnel liées aux Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV).

Personnels permanents (SPP et PATS) (25 962 K€)

Augmentation du glissement vieillesse technicité (+ 264 K€)

La prévision de budget 2018 intègre les données du glissement vieillesse technicité (avancement d'échelons, avancement de grades). Cette hausse correspond à **+ 1 % de la masse salariale**.

L'application du **parcours professionnel, des carrières et des rémunérations (PPCR)** s'est traduit en 2017 par des revalorisations indiciaires et une refonte des carrières à hauteur de + 184 K€. Pour 2018, il n'y aura pas de nouveaux impacts dans la mesure où le gouvernement a décidé de reporter la poursuite de la mise en œuvre du PPCR d'un an.

Point d'indice. Conformément aux annonces effectuées par le ministre des comptes et de l'action publique, il n'est pas prévu de majoration du point indice pour 2018. Pour mémoire, une augmentation du point d'indice de +0,6 % est intervenue au 1^{er} février 2017 (+ 81 K€).

En outre, il est prévu une hausse de 40K€ des agents mis à disposition suite à l'évolution de plusieurs situations individuelles.

Sapeurs-pompiers volontaires (9 669 K€)

Il est à noter que l'ensemble des dépenses liées au volontariat connaît une diminution de 1,3% par rapport à 2017 en raison de la modification du régime de la PFR qui passe d'une logique de capitalisation à une logique de flux budgétaire annuel, générant ainsi une moindre sollicitation budgétaire.

Indemnités des SPV (9 128 K€)

Le budget des indemnités, versées aux SPV, connaîtra une augmentation de **2,2%** par rapport au BP 2017. Ce montant est estimé au regard de la prévision de réalisation budgétaire pour 2017. Il intègre les indemnités opérationnelles (interventions, astreintes, gardes...), les indemnités pour formation (stagiaires et formateurs) et les autres indemnités (responsabilités, tâches administratives et techniques...). Ce budget permet de maintenir le modèle opérationnel départemental qui repose sur la complémentarité entre les SPP et SPV.

Allocation de vétérance, de fidélité et Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance du volontariat (PFR) (540 K€)

Il s'agit du versement des prestations de vétérance sur la base des effectifs évalués au 31 décembre 2017.

Concernant l'application de la réforme de la PFR, suite aux dernières informations reçues de la part de l'association qui assure la gestion du régime de la PFR, l'inscription au titre du budget 2018 serait de **80 K€**. Ce volume budgétaire permet notamment de procéder à la régularisation de situations individuelles de SPV depuis le 1^{er} janvier 2016.

Autres dépenses de personnel (208 K€)

Il s'agit du versement pour des prestations de médecine du travail d'une part, et de prestations concernant les titres restaurants d'autre part, qui s'ajoute à la participation patronale pour prise de repas dans un restaurant administratif ainsi qu'à la participation mutuelle pour la garantie maintien de salaire et la garantie santé.

- **Autres charges de gestion courante - chapitre 65 - (2 578 K€)**

Cela correspond au versement de l'allocation de gestion de casernements aux collectivités (intégration des nouveaux projets de réhabilitation, d'extension ou de reconstruction et révision des montants versés selon l'indice de révision des loyers), subventions aux associations, paiement de la cotisation liée au dispositif ANTARES au titre de l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (INPT).

- **Frais financiers - chapitre 66 - (270 K€)**

Le chapitre des frais financiers correspond au juste besoin de mobilisation de l'emprunt.

L'optimisation de la trésorerie et de la dette sera recherchée afin d'ajuster les besoins ponctuels en termes de trésorerie d'une part, et le besoin de financement annuel pour couvrir le financement des dépenses d'investissement, d'autre part.

En outre, il est à noter que la généralisation du dispositif des autorisations de programme à l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers permet d'optimiser plus encore la charge financière de la dette.

- **Dépenses exceptionnelles - chapitre 67 - (16 K€)**

Le montant total des dépenses exceptionnelles s'élève à 16 K€.

- **Dotations aux amortissements (4 400 K€)**

Le niveau d'autofinancement permet d'assurer le financement des investissements correspondant aux besoins opérationnels. Le montant total des amortissements devrait s'élever à 4 400 K€, soit une augmentation de + 5.8% par rapport à 2017.

- **Dépenses imprévues - chapitre 020 - (2 733 K€)**

Les dépenses imprévues permettent de prévenir de possibles difficultés.

Total dépenses de fonctionnement

Orientations budgétaires - crédits prévisionnels 2018 : 53 235 K€ soit + 0,04%.
(BP 2017 : 53 214 K€)

IV/ La section d'investissement

L'année 2018 constitue la dernière année de mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la période 2016-2018, conformément au SDACR qui définit les engagements de l'établissement pour les 5 à 10 prochaines années.

La section d'investissement devrait s'inscrire à hauteur de **18 200K€**.

IV-1 Les recettes d'investissement

- **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** (calculé sur le montant des dépenses mandatées aux chapitres 20 et 21 de l'année n-1). Le FCTVA devrait s'établir autour de **974 K€** pour tenir compte des réalisations de l'année 2017.
- **Autofinancement** : il est constitué exclusivement de la dotation aux amortissements et aux provisions. Le niveau d'autofinancement permet d'assurer le financement des investissements correspondant aux besoins opérationnels. Il devrait s'établir à **4 400 K€**.
- **Subvention d'équipement** : le département devrait verser une subvention d'équipement pour **1 000 K€** afin de soutenir la politique d'investissement de l'établissement.
- **Emprunt nouveau** : l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement sera ajusté pour tenir compte des ressources mentionnées ci-dessus. Le besoin d'emprunt prévisionnel est estimé à **11 724 K€**. Ce montant sera révisé lors de l'adoption du budget primitif en fonction d'une part, des reports de dépenses et de recettes et d'autre part, du résultat qui sera constaté au compte administratif 2017.
- **Autres** : produits des cessions et autres recettes pour **103 K€**.

Total recettes d'investissement

Orientations budgétaires - crédits prévisionnels 2018 : 18 200 K€.

IV-2 Les dépenses d'investissement

- **Projet de plan d'équipement 2018**

La prévision des opérations d'investissement devrait s'élever à **7 280 K€** pour le nouveau plan d'équipement 2018.

- Dépenses d'équipement liées au précédent plan d'équipement: Décalage estimé des AP/CP du précédent plan d'équipement (**8 792K€**).

DESIGNATION	Réinscription des crédits 2017 crédits sur APCP 2018	PROJET DE PLAN D'EQUIPEMENT 2018
Véhicules et engins d'incendie et de secours	3 301 513,87	2 548 306,60
Véhicules de lutte contre les incendies	2 398 348,00	820 000,00
Véhicules de secours	569 449,00	560 000,00
Véhicules légers	322 069,12	475 000,00
Véhicules spécifiques	7 215,17	552 000,00
Autres engins	4 432,58	138 306,60
Petits équipements	983 291,46	1 636 123,00
Atelier protection respiratoire	15 522,06	94 000,00
Equipements de protection individuelle	94 905,47	380 600,00
Matériels de GRIMP	5 919,70	12 000,00
Matériels de formation	10 928,59	45 000,00
Matériels incendie et secours - risques technologiques	50 442,40	104 623,00
Matériels nautiques	49 496,08	166 000,00
Matériels nautiques - Barge incendie	223,94	15 000,00
Matériels nautiques - Feux de navire	3 148,60	15 000,00
Matériels de sports	295,38	20 000,00
Petits matériels opérationnels	54 877,01	244 100,00
Matériels médico-secouristes	642 919,08	481 800,00
Autres matériels	54 613,15	58 000,00
Equipement de technologie et de l'information	1 348 574,26	717 900,00
Applications fonctionnelles	99 135,10	30 000,00
Infrastructures technologiques	431 273,92	419 200,00
Matériels informatiques - Cartographie	241 658,40	26 200,00
Matériels de transmission	287 188,00	154 000,00
Antares	289 315,84	88 500,00
Plan d'équipement hors immobilier	5 633 376,59	4 899 329,60
Aménagements travaux et mobiliers	591 725,66	2 381 580,00
Aménagements, installations générales et mobiliers	108 144,13	235 000,00
Travaux DDSIS	483 581,53	2 146 380,00
Groupement territorial LORIENT	2 567 225,21	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	8 792 327,46	7 280 709,60

- Total des dépenses d'équipement inscrits au budget prévisionnel : **16 073 K€**.

- **Charges d'emprunt**

Le remboursement du capital d'emprunt sur la base des contrats connus est estimé à **1 457 K€**.

- **Autres dépenses**

Les autres dépenses sont évaluées à **53 K€**.

- **Opérations d'ordre entre sections (618 K€).**

Il s'agit de l'amortissement de la subvention d'équipement versée par le département (428 K€) et de la neutralisation des amortissements des bâtiments (189 K€).

Total dépenses d'investissement

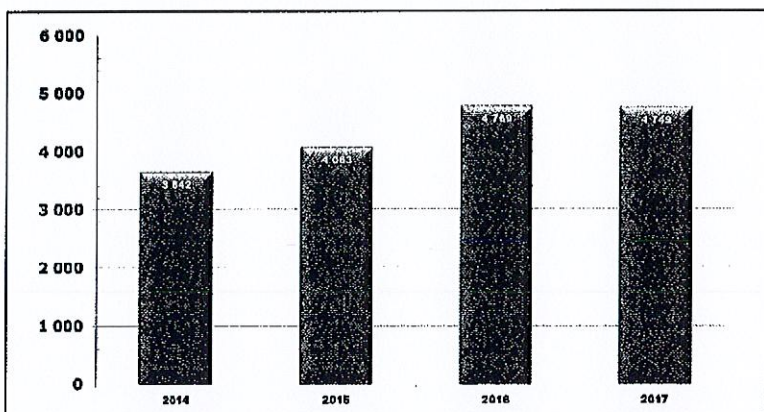
Orientations budgétaires - crédits prévisionnels 2018 : 18 200 K€.

V/ La situation financière de l'établissement

Le résultat prévisionnel de fonctionnement et l'épargne brute.

La réalisation des recettes et l'exécution des dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'une estimation sur la base des données connues au 1^{er} novembre 2017. Le résultat de fonctionnement prévisionnel fin 2017 pourrait s'élever à **4 749 K€**.

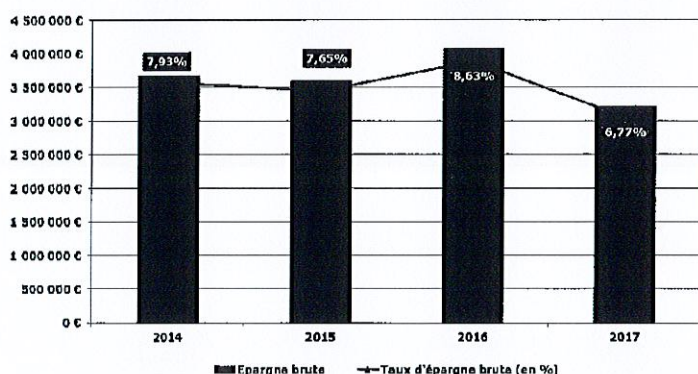
Evolution du résultat de fonctionnement depuis 2014 (en K€)



Ce résultat positif constitue le résultat des efforts de gestion de l'établissement.

Il conviendra de suivre attentivement son évolution en raison de la croissance des dépenses normatives nationales d'une part, et de la limitation des ressources en provenance des communes et des EPCI, d'autre part.

Evolution de l'épargne brute depuis 2014 (en K€)



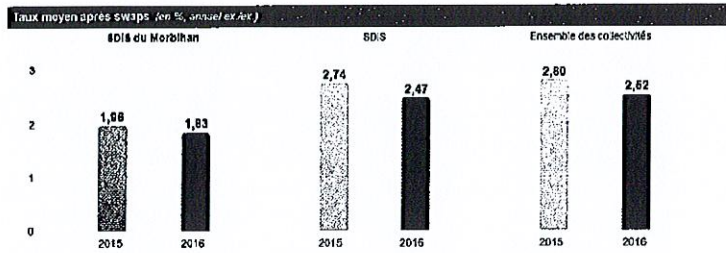
Epargne Brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement
Taux d'épargne brute = epargne brute / recettes réelles de fonctionnement

L'Epargne Brute (EB) devrait diminuer en 2017 du fait de l'augmentation plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement que des recettes réelles de fonctionnement.

Endettement : une situation maîtrisée

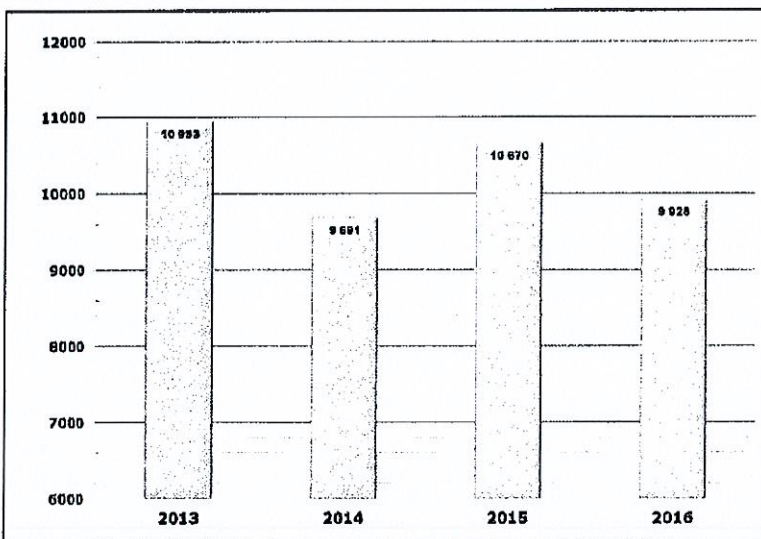
Dans le cadre d'une étude réalisée par FINANCE ACTIVE au 31 décembre 2015 (cabinet spécialisé mandaté par le SDIS 56), il ressort que le taux moyen d'emprunt est de 1,83% pour le SDIS 56 alors qu'il s'élève à 2,47% pour l'ensemble des SDIS.

Taux moyen au 31/12/2016



Les effets de la recherche d'optimisation de la dette permettent de placer le SDIS dans une situation plus favorable que ses pairs en termes de taux moyen.

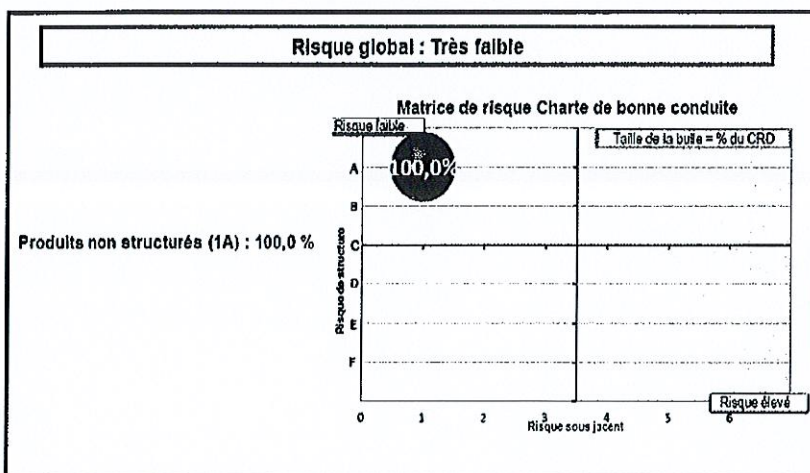
Evolution de la Dette depuis 2013 (en K€)



La situation d'endettement de l'établissement est maîtrisée avec un encours de dette estimé au 31 décembre 2016 à **9 928 K€**.

Sur cette base, le ratio de dette sur épargne brute s'établit à 2,4 ans fin 2016.

En outre, cette même étude établit que 100% de la dette du SDIS du Morbihan est classée A1 dans la matrice de risques issue de la charte de bonne conduite en matière de dette et, que par conséquent, le risque associé à la dette est faible.



Les orientations budgétaires 2018 proposées reposent sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une optimisation des dépenses d'investissement dans le respect des recommandations du SDACR afin de permettre à l'établissement d'assurer ses missions dans les meilleures conditions, au profit de l'ensemble des morbihannais.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

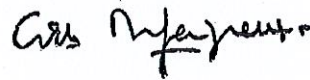
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- **ENGAGE le débat relatif aux orientations budgétaires 2018 ;**
- **APPROUVE le présent rapport et en AUTORISE sa communication au Président du Conseil Départemental.**

Le Président,



Gilles DUFEIGNEUX.